

Date de dépôt : 10 juin 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2021

Rapport de M. Serge Hiltbold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 1^{er} juin 2022.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Les états financiers de même que le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021 établi par la société Mazars n'appelant pas de remarques ou de commentaires particuliers, le président procède au vote d'entrée en matière de ce PL.

Votes***1^{er} débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13109 :

Oui :	10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
-------	--

Non :	–
-------	---

Abstentions :	1 (1 EAG)
---------------	-----------

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
--------------------	--------------------------

Art. unique	pas d'opposition, adopté
-------------	--------------------------

Un commissaire rappelle que, durant leur audition, les représentants de l'AIG ont relevé que l'aéroport n'est toujours pas sorti de la situation financière qu'il a eu à subir durant la période de pandémie COVID-19. Le parlement doit ainsi veiller à ce que sa situation financière soit garantie étant donné l'importance de la plateforme aéroportuaire pour l'économie genevoise et la Genève internationale.

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13019 :

Oui :	10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
-------	--

Non :	–
-------	---

Abstentions :	1 (1 EAG)
---------------	-----------

Le PL 13109 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (13109-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 8 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2021;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.